

Séance du 15 novembre 2013



**Procès-verbal n° 07
Commune de Grézieu-la-Varenne
2013**

Novembre 2013



Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 15 novembre 2013 - n° 07 – 20h30

CONVOCATION en date du 07 novembre deux mille treize adressée à chaque Conseiller pour la tenue de la session qui aura lieu le 15 novembre deux mille treize.

L'an deux mille treize, le quinze novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire, en suite de la convocation du 07 novembre deux mille treize.

PRÉSENTS :

Bernard ROMIER	MAIRE	
Andrée MARJOLLET	2^{ème} ADJOINTE	Logement sociaux/développement Durable/social/personnes âgées
Laurent FOUGEROUX	3^{ème} ADJOINT	Fêtes/cérémonies/vie associative/sport
Chantal VARAGNAT	4^{ème} ADJOINTE	Information/Culture/Patrimoine/Événementiel
Gérard CROYET	5^{ème} ADJOINT	Voirie, bâtiments et réseaux
Benjamine BORTOLOTTI	6^{ème} ADJOINTE	Enfance/Jeunesse/Périscolaire
François LADOUS	7^{ème} ADJOINT	Environnement
Jacques FORAT	8^{ème} ADJOINT	Urbanisme/centre bourg/ vie économique

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Renée TORRES
Jean-Luc DUVILLARD
Bernard GUY
Michel LOUDE
Jacques MEILHON
Eliane BERTIN
Marie Noëlle VIRICEL
Isabelle MOUSSOUNI
Sophie MONTAGNIER
Emilie SOLLIER
Michèle MANDON SIXT

POUVOIRS : **Philippe BERNARD**
Eric BESSEY
Christian JULLIEN
Anna BEAUPELLET
Cécile LEMAIRE
Marie Laure RUSTICO
Roger ANDRE

pouvoir à Laurent FOUGEROUX
pouvoir à Emilie SOLLIER
pouvoir à Andrée MARJOLLET
pouvoir à Renée TORRES
pouvoir à Marie Noëlle VIRICEL
pouvoir à Jacques MEILHON
pouvoir à Bernard ROMIER

ABSENT EXCUSE : Mario SCARNA

Séance enregistrée et transcrite mot à mot de l'oral

1° Désignation d'un secrétaire de séance

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à la loi procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris parmi les membres présents. Andrée MARJOLLET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour accomplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

2° Approbation du procès-verbal du 13 septembre 2013

Bernard ROMIER : « Est-ce qu'il y a des remarques, des questions, des modifications ? »

VOTE POUR APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 septembre 2013: 20 VOIX POUR

3° SCOLAIRE

a/ Adoption des horaires pour la rentrée 2014 suite à la réforme des rythmes scolaires

Bernard ROMIER : « Adoption des horaires pour la rentrée 2014, suite à la réforme des rythmes scolaires. Un débat a eu lieu avec les deux fédérations de parents d'élèves, les maîtresses et les assistantes maternelles pour parvenir à un compromis. Aujourd'hui, nous vous proposons de valider ou non les horaires.

Nous vous les soumettons au vote aujourd'hui car ils doivent être envoyés au DASEN avant le 06 décembre 2013.

Les horaires que nous vous proposons après un consensus accepté par la majorité des personnes sont les suivants :

	Matin	Après midi
Lundi	8h30 à 12h00	14h15 à 16h00
Mardi	8h30 à 12h00	14h15 à 16h00
Mercredi	8h30 à 11h30	
Jeudi	8h30 à 12h00	14h15 à 16h00
Vendredi	8h30 à 12h00	14h15 à 16h00

Nous proposerons une restauration scolaire les mercredis à 11h30.

Dans les documents en pièce jointe, nous vous avons rappelé les enjeux de la réforme.

Concernant la mise en place des TAP (temps d'activité périscolaire), nous vous avons écrit « la mairie devait mettre en place des activités dans le cadre du PEDT (projet éducatif du territoire). Le texte est écrit à l'imparfait puisqu'aujourd'hui ce n'est plus une obligation.

Nous pourrions le mettre en place si vous le souhaitez mais beaucoup de points ont été assouplis. Nous vous présentons également la partie financière.

La CAF prendrait en charge uniquement 0.50 centimes/enfant/ heure de présence dans la limite de 3h/semaine sur 36 semaines. Il y a une petite erreur à la page 2, il est noté que certaines communes particulières auraient un supplément de 40 euros, alors qu'en réalité, il s'agit d'un supplément de 45 euros, mais cela ne nous concerne pas. Une nouveauté par rapport à ce qui avait été annoncé au début, en 2014, l'Etat verserait 50 euros/an/élève alors qu'il était prévu que cette aide ne devait être que pour l'année 2013.»

Eliane BERTIN: « Ce n'est pas à l'ordre du jour mais comme nous en parlons, le coût estimé pour la commune par enfant, est-il toujours de 150 euros environ ? »

Bernard ROMIER : « Oui. »

Eliane BERTIN: « Le différentiel, en faisant abstraction des 0.50 centimes de la CAF, que nous aurons ou que nous n'aurons pas, cela signifie qu'il reste environ 100 euros par enfant à la charge de la commune. »

Michèle MANDON SIXT : « Y compris le restaurant scolaire ? »

Bernard ROMIER : « Oui ».

Eliane BERTIN : « Le restaurant du mercredi ».

Bernard ROMIER : « Oui ».

Renée TORRES : « L'aide de la CAF est liée à la signature du PEDT sinon nous n'avons pas l'aide ».

Bernard ROMIER : « Oui ».

Renée TORRES : « Même en signant, nous ne sommes pas sûr de l'obtenir ? »

Bernard ROMIER : « C'est le budget global qui va être réparti. »

Renée TORRES : « Nous sommes sûrs de pouvoir signer le PEDT, mais nous ne sommes pas certain de l'aide de la CAF, puisque la CAF dit que cette aide sera en fonction des fonds disponibles. »

Bernard ROMIER : « c'est exact »

Jacques MEILHON : « Qui impulse le PEDT ? »

Bernard ROMIER : « C'est nous ».

Jacques MEILHON : « Donc c'est à nous à initier, à lancer et les partenaires sont ... ? »

Bernard ROMIER : « Il y a 3 ou 4 mois, nous avons fait une réunion où nous avons sollicité les différentes associations. Certaines sont venues. Il y avait, par exemple le tennis, le football, donc diverses associations culturelles ou sportives. C'est à nous de les mettre en œuvre. Nous pouvons également solliciter nos propres services comme la garderie par exemple. Mais c'est à nous de le mettre en place ».

Michel LOUDE : « Et au niveau culturel, Quelles associations étaient représentées ? »

Bernard ROMIER : « Au niveau culturel, peu d'association sont venues. Il y avait l'école chinoise des énergies. Mais vraiment culturel, c'est la seule. »

Michèle MANDON SIXT : « Et la bibliothèque ? »

Bernard ROMIER : « La bibliothèque est un service municipal ».

Chantal VARAGNAT : « Il y a l'association des bénévoles Lecture et Loisirs. »

Arminda MARTINS FERREIRA : « Ils ont répondu qu'ils ne pouvaient pas être présents à la réunion, mais qu'ils étaient fortement intéressés pour participer. En effet aujourd'hui ils font déjà profités de leur présence, les écoles ».

Bernard ROMIER : « Nous avons aussi reçu une proposition de sophrologie et d'art plastique ».

Chantal VARAGNAT : « Concernant les horaires, vu tout ce qu'on entend sur les rythmes scolaires est ce qu'il y a urgence à les voter tout de suite ? ».

Bernard ROMIER : « Il faut le faire pour le 06 décembre, c'est la loi ».

Chantal VARAGNAT : « Il y a bien des communes, des enseignants, des intervenants qui refusent et qui se mettent en grève. Si on accepte les horaires cela signifie que l'on accepte tout le reste ».

Bernard ROMIER : « De toute façon, il y a polémique et il y a une quarantaine voire une cinquantaine de maires de petites communes qui ont écrit au ministre en lui disant qu'ils refusaient d'appliquer la réforme des rythmes scolaires en 2014 ».

Chantal VARAGNAT: « J'ai entendu qu'il s'agissait d'une réforme à l'essai ».

Benjamine BORTOLLOTTI : « Non elle est passée. L'Inspectrice de Circonscription, Madame TOURAINE est venue et l'a bien précisé ».

Bernard ROMIER : « Est-ce qu'il y a d'autres questions relatives aux horaires ? ».

Jacques MEILHON : « Y a t-il une date pour le PEDT ? »

Bernard ROMIER : « Non ».

Renée TORRES : « Est-ce qu'aujourd'hui nous sommes déjà dans une réflexion sur le PEDT ? ».

Bernard ROMIER : « Oui ».

Renée TORRES : « le PEDT était intéressant parce qu'il assouplit le taux d'encadrement. Au lieu d'un encadrement, 1 pour 14 pour les enfants de plus de 6 ans et 1 pour 10 pour les enfants de moins de 6 ans, Combien sera l'encadrement dans le cadre d'un PEDT?»

Bernard ROMIER : «Le même que Jeunesse et Sports, mais nous ne sommes pas obligés de renouveler le contrat avec Jeunesse et Sports ».

Eliane BERTIN: « Tout à fait, est-ce que nous gardons Jeunesse et Sports avec les contraintes que cela entraînent? »

Jacques MEILHON : « Il va se poser le problème de la responsabilité des encadrants puisque si les horaires de scolarité cessent à 16h, à partir de 16h qui a la responsabilité des enfants ?

Bernard ROMIER : « Nous ne sommes pas obligés de mettre en place des activités périscolaires, même si nous allons probablement le faire. De ce fait, à partir de 16h, les enfants peuvent être récupérés par leur famille ».

Jacques MEILHON : « Le problème, c'est le transport de la sortie à 16h aux activités associatives».

Bernard ROMIER : « c'est un problème qui a été soulevé par les associations lors de notre rencontre .Nous en reparlerons, mais aujourd'hui la question est de savoir si vous validez ou non les horaires qui vous sont proposés soit

	Matin	Après midi
Lundi	8h30 à 12h00	14h15 à 16h00
Mardi	8h30 à 12h00	14h15 à 16h00
Mercredi	8h30 à 11h30	
Jeudi	8h30 à 12h00	14h15 à 16h00
Vendredi	8h30 à 12h00	14h15 à 16h00

Jacques MEILHON : « Le seul problème qu'a soulevé Chantal VARAGNAT, c'est le passage de 4 jours à 4 jours et demi, si nous sommes contre ? ».

Bernard ROMIER : « Mais la loi a été votée ».

Chantal VARAGNAT: « Oui, mais nous pouvons aussi s'élever contre le gouvernement donc, contre la loi ».

Bernard ROMIER : « Chacun fait ce qu'il veut, mais je ne pense pas que ce soit le rôle du conseil municipal de Grezieu-la Varenne de prendre des décisions contre la loi. Ceux qui veulent aller dans ce sens-là, c'est de leur responsabilité ».

Renée TORRES : « Dans ce cas-là, les communes qui ne souhaitent pas appliquer la réforme en 2014, et qui ont écrit au ministre, quelle réponse a-t-il apporté? »

Bernard ROMIER : « C'est la loi ».

Bernard ROMIER : « Je vous propose de voter pour les horaires ».

**VOTE : 3 VOIX CONTRE
1 ABSTENSION
22 VOIX POUR**

Bernard ROMIER : « Les horaires votés aujourd'hui sont une proposition. Ils ne seront peut-être pas retenus puisqu'au niveau de l'Académie, il y aura une harmonisation dans les différentes communes ».

4° PERSONNEL

a/ Dispositif pour les astreintes hivernales

Bernard ROMIER : « Dispositif pour les astreintes hivernales. Jusqu'à présent il y avait un chauffeur et deux aides chauffeurs. Les chauffeurs, leur rôle essentiel ... ».

Eliane BERTIN: « Ce n'est pas ça, il n'y avait qu'un chauffeur et un aide chauffeur ».

Bernard ROMIER : «c'est exact, il n'y avait qu'un chauffeur et un aide chauffeur. Le rôle de l'aide chauffeur était essentiellement d'être au dépôt et de charger le véhicule. Entre temps nous avons fait l'acquisition d'un deuxième véhicule de déneigement pouvant effectuer des tournées.

De ce fait il a été demandé par les services de déneigement et accepté par la commission « du personnel » de remplacer l'aide chauffeur par un chauffeur.

En conclusion, il y aurait deux chauffeurs avec deux véhicules.

Pour les quartiers excentrés nous faisons appel à une entreprise extérieure, comme cela se fait actuellement.

Il y avait également des agents pour dégager les trottoirs le weekend qui étaient relativement peu sollicités.

Avec notre proposition, le chauffeur, l'aide chauffeur et les agents du weekend seraient remplacés par deux chauffeurs et les weekend ceux ci seront appelés par l'élus d'astreinte. Tout cela en respectant les obligations légales de travail soit

- 10 heures maximum de travail effectif par jour
- 48 heures maximum de travail effectif par semaine
- 11 heures de repos hebdomadaire
- 12 h 00 d'amplitude maximum

- 35 h 00 minimum de repos hebdomadaire.

Est-ce qu'il y a des questions ? ».

Michèle MANDON SIXT « Juste une précision, sur le schéma il est inscrit deux chauffeurs toute la semaine et trottoir le weekend ».

Bernard ROMIER : « Oui cela permet de remplacer les deux agents qui étaient prévus pour déneiger les trottoirs le weekend ».

Michèle MANDON SIXT : « Il y a deux chauffeurs qui sont d'astreinte toute la semaine et qui font les trottoirs le weekend ».

Bernard ROMIER : « Ce ne sont pas les deux chauffeurs qui sont appelés le weekend ».

Arminda MARTINS FERREIRA : « Ils sont appelés soit pour la chaussée, soit pour les trottoirs, soit pour une problématique de gel. Ils sont d'astreinte la semaine donc du lundi au dimanche ».

Jacques MEILHON : « L'astreinte devient horaire de travail que si l'agent est appelé à intervenir. Sinon, dans quelle situation est-il? »

Bernard ROMIER : « En attente ».

Jacques MEILHON « Et sa rémunération comment est elle calculée? »

Bernard ROMIER : « Elle est fixée ».

Jacques MEILHON : « Donc c'est un régime différent. »

Arminda MARTINS FERREIRA : « Juridiquement, l'astreinte se définit de la sorte : l'agent est chez lui mais n'est pas libre de vaquer librement à ses occupations, il peut être appelé à tout moment par le Maire. »

Jacques MEILHON : « Et sa rémunération par rapport au temps de travail ? »

Arminda MARTINS FERREIRA : « C'est une indemnité qui est fixée par les textes et quand ils interviennent, ce sont des horaires de travail qui sont également indemnisés. »

Bernard ROMIER : « Pour cette nouvelle réorganisation, qui est contre ? Qui s'abstient ? »

26 VOIX POUR

5° PATRIMOINE

a/ Acquisition de terrains visés à l'emplacement réservé R19 d'une surface de 26 628m²

b/ Autorisation de déposer un Permis de construire sur l'ensemble cadastré section A n° 487 pour 696m² et 488 pour 644m² appartenant au domaine privé communal

c/ Bail commercial

Bernard ROMIER : « a/ Achat de terrain. Vous savez que dans le PLU on a instauré une zone Au, qui se situe à la Morelière à la limite de la route de Bordeaux, pour un équipement, je reprends les termes du PLU, culturel et festif.

Vous trouverez ci-joint un extrait du PLU page 4 .

Cette zone comprend 4 parcelles donc 4 propriétaires différents.

Sur la partie quadrillée, sur la carte, la commune avait émis une réserve pour un équipement polyvalent culturel et festif.

La partie en gris non quadrillée était une zone d'activité tertiaire que la CCVL a inscrite dans son programme et qu'elle ne voulait pas mettre en œuvre tout de suite parce qu'elle a d'autres projets en cours.

J'ai rencontré les 4 propriétaires.

La partie à l'Est qui entièrement quadrillée sera entièrement communale, la deuxième, qui est au deux tiers quadrillée et un tiers en gris il y aura deux tiers à la commune et un tiers à la CCVL, la troisième partie en allant vers l'Ouest on a un tiers à la commune et les deux tiers à la CCVL et la quatrième partie moins importante en taille sera uniquement à la CCVL.

Nous avons rencontré les propriétaires et négocié les prix sachant que France Domaines a fixé le mètre carré à 15 euros. Nous sommes arrivés à un accord au prix des domaines pour les trois personnes qui sont concernées par l'emprise communale.

Les parties grises sur la carte seront traitées plus tard par la CCVL.

Dans les documents annexes, nous vous avons joint un petit tableau qui concerne la deuxième parcelle en partant de l'Ouest, celle pour laquelle il y a deux tiers communes et un tiers CCVL. C'est la même chose pour les autres parcelles.

Le Département a acquis 496m² pour élargir la route de Bordeaux. En réalité, ce n'est pas pour élargir puisqu'il y a des travaux qui sont prévus, il y aura des talus, c'est plutôt pour avoir accès à l'accès aux talus pour leur entretiens.

C'est la raison pour laquelle les 4 parcelles initiales, qui avaient un numéro, sont légèrement moins grandes ce qui reviendra moins cher à la commune. Elles ont été diminuées de 300, 400 ou 500m². Ce qui fait qu'il y a des nouvelles parcelles, une fois que nous avons fait la séparation des parcelles Département et des parcelles restantes aux propriétaires.

Aujourd'hui nous proposons d'acquérir la portion des parcelles, qui sont hors Département, sur les trois bandes allant de l'Ouest vers l'Est. La surface globale fait 26 628m². Nous avons fait le bornage il y a une semaine, nous n'avons pas encore les chiffres précis mais c'est de l'ordre de quelques mètres carrée de plus ou de moins. Quoiqu'il en soit le prix est fixé à 15 euros/m² donc lorsque nous aurons la superficie exacte nous calculerons la somme exacte. Il faut savoir qu'il y a 4 clauses suspensives :

- La municipalité prend à sa charge les frais inhérents à la vente (bornage, actes...).
- La municipalité prend à sa charge la purge du fermage, car deux terrains sont exploités par un fermier et nous lui devons une indemnité, tout dépend de la nature du terrain.
Après consultation de la chambre d'agriculture, le prix est de 0.91 le m², ce qui nous fait pour le surface globale environ 27 000 .
- Maintien des servitudes de passages.

Les quatre propriétaires avaient un passage piéton en haut des quatre parcelles le long de la voie verte.

- Signature d'un compromis d'achat au plus tard le 20 décembre 2013. »

C'est la raison pour laquelle, je vous présente ce dossier. Y A-t-il des questions ? »

Chantal VARAGNAT : « Pour un achat d'un terrain de cette taille et de ce montant-là, est ce qu'il n'y aurait pas pu avoir une concertation au sein d'une commission générale en amont ? ».

Bernard ROMIER : « Je ne pense pas non ».

Renée TORRES : « Les parcelles ont changé de numéro parce que le Département a fait un achat tout le long de la route de Bordeaux et je constate que le plan joint au dossier ne représente pas cet achat. Il est vrai que le dossier est assez complexe et nous ne savons même pas exactement la bande qui a été achetée par le Département ».

Bernard ROMIER : « C'est une bande très étroite qui « à l'œil » n'est pratiquement pas visible. C'est vraiment une tranche très marginale le long de la route de Bordeaux ».

Renée TORRES : « Une autre remarque, il y avait une orientation d'aménagement sur ce secteur qui était annexée au PLU et l'orientation d'aménagement stipule des principes d'aménagement obligatoires et notamment un stationnement mutualisé pour l'ensemble des opérations zone Au plus l'emplacement réservé. Quand est-il ? »

Bernard ROMIER : « Le PLU est appliqué et sera applicable ».

Renée TORRES : « Mais cela ne répond pas à l'orientation d'aménagement ».

Bernard ROMIER : « Bien sûr que si ».

Renée TORRES : « Non parce que cela devait être mutualisé alors que là, il n'y a que la mairie ».

Bernard ROMIER : « Il n'y a que la mairie pour l'instant mais quand la CCVL fera l'opération... ».

Renée TORRES : « Nous allons demander une participation à la CCVL ? »

Bernard ROMIER : « Oui ».

Renée TORRES : « Je veux bien mais... »

Chantal VARAGNAT : « Dans combien d'année ? »

Bernard ROMIER : « c'est la CCVL... »

Eliane BERTIN : « Pour l'instant il n'y a pas de projet signé avec la CCVL ? ».

Bernard ROMIER : « Non pour le moment il faut s'interroger sur les parcelles communales ».

Renée TORRES : « Dans cette orientation d'aménagement il y avait également une autre préconisation. Il s'agit de la restauration du corridor biologique. Je me demande comment ce corridor biologique va être mis en œuvre parce que d'une part le nom de la rue, alors c'est noté sur l'orientation de l'aménagement la rue de la Morelière, il y a une erreur il s'agit du chemin des Voyageurs. Ce corridor biologique partait le long du chemin des Voyageurs et le long de la route de Bordeaux pour arriver jusqu'à la Chaudanne qui traverse un passage souterrain. Cette mise en œuvre du corridor biologique d'une part le long du chemin des Voyageurs, c'est la mairie qui sera propriétaire, le long de la route de Bordeaux c'est le Département, donc qui va prendre en charge ce corridor et quelles seront les concertations, comment cela va se mettre en place ? »

Bernard ROMIER : « La concertation se fera entre la commune et le Département et nous respecterons les orientations d'aménagement. C'est nous qui avons décidé de le mettre en place volontairement donc nous n'allons pas aller contre nous même ».

Renée TORRES : « J'espère, mais cela va compliquer la mise en place de ce corridor biologique! Deuxième chose dans le PLU il y avait également des éléments remarquables, la haie était protégée. Mais en examinant ce dossier, je me suis rendue compte que le PLU graphique c'est-à-dire la commune, tous les éléments remarquables ont disparu de la carte. Il n'y a plus que la légende. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui sur le PLU graphique nous n'avons plus tous les éléments remarquables. Le long de la route de Bordeaux il y avait une haie qui aurait dû être inscrite dans le graphique. »

Bernard ROMIER : « Nous n'avons pas modifié le PLU »

Renée TORRES : « Il y avait Jacques FORAT, quand je suis allée voir Juliette, qui m'a dit qu'effectivement sur le plan graphique, il n'y a plus les éléments remarquables. Ce qui veut dire qu'on ne peut plus les faire appliquer. Donc qu'en est-il de la haie le long de la route de Bordeaux, qui en plus, appartient au Département? Qui va faire appliquer ces préconisations ? »

Jacques FORAT: « Que ce soit le Département, un particulier ou une commune le propriétaire le PLU s'applique. »

Renée TORRES : « Mais nous n'avons plus les éléments remarquables sur le PLU graphique. C'est celui-là et on s'y réfère pratiquement tout le temps. Et celui que nous avons voté au mois d'octobre dernier les éléments remarquables n'apparaissent pas. Ils ont disparus au moment de la duplication. Au moment du vote du PLU, nous ne sommes pas rendus compte ».

Bernard ROMIER : « Je ne vois pas pourquoi le Département ne garderait pas la haie ».

Renée TORRES : « Je ne sais pas, ils l'ont acheté pour... ».

Bernard ROMIER : « C'est juste pour avoir accès pour l'entretien des talus ».

Renée TORRES : « Cela n'arrivera pas jusqu'à la haie ? La haie ne va pas bouger ? »

Bernard ROMIER : « Il n'y a aucune raison de couper la haie ».

Michèle MANDON SIXT : « Et cette haie, nous ne pourrions pas la faire réapparaître sur le plan ? »

Bernard ROMIER : « Je ne sais pas. Je ne savais même pas qu'elle avait disparue. Mais nous allons regarder. Cela a été préconisé, c'est à l'impression que ce n'est pas ressorti. ».

Renée TORRES : « C'est à l'impression que ce n'est pas ressorti mais c'est bien celui que nous avons voté ».

Bernard ROMIER : « Quoi qu'il en soit la partie d'aménagement, c'est nous qui l'avons fait, c'est bien que nous fassions respecter ce qui a été décidé à l'époque »

Jacques MEILHON : « C'est une contrainte qui va peser sur le Département ? ».

Jacques FORAT: « Oui, sur toutes les parcelles »

Renée TORRES : « entre autre, si le département veut bien suivre, veut bien l'appliquer..., on ne peut plus l'obliger »

Bernard ROMIER : « Bien sûr, Quoiqu'il en soit achat ou pas, le Département a acheté la parcelle Route de Bordeaux, donc cela n'a pas de rapport direct avec ceci ».

Renée TORRES : « Si, malgré tout nous avons voté un PLU avec un corridor biologique, des haies qu'il fallait protéger. J'estime que nous sommes sur le terrain... ».

Bernard ROMIER : « Nous sommes entièrement d'accord pour protéger les haies ».

Jean Luc DUVILLARD : « De toute façon, je pense, qu'au niveau de la réalisation de ce futur équipement, nous allons forcément re paysager cet équipement. Donc, nous irons même plus loin que le PLU. Nous n'allons pas faire un équipement sans re paysager à mon avis ».

Bernard ROMIER : « Cela paraît évident ».

Michèle MANDON SIXT : « Oui, mais il ne faudrait pas détruire les éléments qui existent actuellement ».

Jean Luc DUVILLARD : « Oui mais le fait de paysager le site augmentera l'effet du corridor biologique ».

Michèle MANDON SIXT : « Je me méfie toujours quand on dit que nous allons re paysager, nous allons mettre un arbre à la place d'un arbre. Ce n'est pas tout à fait la même chose au niveau de la faune et de la flore si nous venons travailler dans un lieu ou si au contraire nous le laissons et nous le préservons tel qu'il est, ce n'est pas du tout la même chose ».

Jean Luc DUVILLARD : « Pour le moment hormis cette haie, il n'y a pas grand-chose ».

Michèle MANDON SIXT : « Oui mais c'est la haie justement qui est importante ».

Renée TORRES : « Je rejoins Chantal VARAGNAT, lorsqu'elle dit, que ce point-là, ainsi que le point « b » et « c », concernant le patrimoine, auraient mérité une commission générale. En effet, cela nous arrive en Conseil municipal alors que nous n'avons jamais discuté de quoi que ce soit. Il me semble que c'est quand même un enjeu important pour la suite et l'impact financier n'est quand même pas anodin ».

Bernard ROMIER : « 15 euros/m² ».

Renée TORRES : « Oui, mais 26 000m². Nous allons acquérir 26 628m² et pour quelle utilité ? Parce que jusqu'à maintenant, nous n'avons pas vu quoique ce soit. Il n'y a pas de plan de masse ».

Bernard ROMIER : « Non, mais dans le PLU, il y a un plan de situation ».

Renée TORRES : « Oui, il y a seulement un plan de situation mais nous n'avons même pas réfléchi à la construction que nous voulions sur ce terrain. En principe, lorsque nous construisons quelque chose, nous voyons ce que nous voulons construire et nous achetons le terrain en conséquence ».

Bernard ROMIER : « Non c'est l'inverse nous achetons le terrain et nous construisons après. En général, les gens qui achètent une maison, ils construisent la maison en fonction du terrain ».

Jacques MEILHON : « Nous avons quand même une petite idée de la maison que nous allons mettre sur le terrain. C'est la question que je voulais poser. On achète 26 000m² quelle couverture nous envisageons sur ces 26 000m² ? »

Bernard ROMIER : « Ce sera étudié par les futurs élus. En tout cas, cela fera une réserve foncière importante pour la commune ».

Renée TORRES : « Cela aurait pu au moins être évoqué en urbanisme alors que nous en avons jamais parlé ».

Jacques FORAT : « Je voulais tout de même vous rappeler que ce terrain, sur le PLU est noté que c'est à vocation festive et culturelle. Nous avons la date limite de 2015 pour garder l'ouverture de notre salle des fêtes actuelle, qui est défectueuse. Donc en achetant ce terrain nous relançons pour quelques années supplémentaires, l'utilisation de notre vieille salle des fêtes ».

Jacques MEILHON : « Je ne vois pas le lien de cause à effet ».

Jacques FORAT : « En 2015, si nous n'avions pas lancé une action en vue de modifier la salle des fêtes, donc l'achat du terrain, pour la salle des fêtes c'est noté dans le PLU, la salle des fêtes actuelle serait fermée car elle n'est plus aux normes en 2015. Donc il aurait fallu la mettre aux normes ».

Michèle MANDON SIXT : « Elle ne sera toujours pas aux normes mais le fait d'avoir entamées ces démarches nous pouvons prolonger. Mais quand même, cette surface n'a pas été décidée comme cela. Il a bien fallu prendre une décision. Vous preniez tout à l'heure l'exemple d'une maison nous voulons 4 chambres ou nous en voulons 10, le terrain n'est pas le même. Donc là vous avez pris cette décision de 26 628m², il y a quand même un projet ».

Bernard ROMIER : « C'est par rapport au PLU. Par rapport à la surface en moyenne nécessaire pour une salle à la fois culturelle et festive et la possibilité également de faire du stationnement important qui desservira à moyen terme et le futur bâtiment culturel et festif et la zone d'activité tertiaire ».

Michèle MANDON SIXT : « Si la CCVL ne se décide pas rapidement à acheter ces terrains et à les étudier, pour créer des stationnements, cela veut dire que tous les stationnements seront sur la partie communale ».

Renée TORRES : « Oui, c'est ce que nous avons dit tout à l'heure ».

Michèle MANDON SIXT : « Ce qui veut dire qu'il faut que nous fassions, dans cette parcelle, les stationnements et les bâtiments, comment cela a-t-il été décidé ? ».

Eliane BERTIN : « J'ai deux précisions. La première sur le plan financier. On investit 405 000 euros puisque 27 000 m² à 15 euros /m² cela fait environ 405 000 euros, à cela s'ajoute l'indemnité de fermage, donc environ 25 000 euros par rapport aux chiffres que tu as donné. Tout cela est dans le budget municipal, nous allons reprendre les réserves foncières constituées au cours de ce mandat, en terme de financement ?

Bernard ROMIER : « Oui ».

Eliane BERTIN : « Je rebondis sur la question qui a été posée à savoir pourquoi nous achetons le terrain sans en avoir parlé avant en commission générale ou en réunion de ce que nous voulions y mettre équipement festif, culturel, polyvalent, le stationnement et tout ce que tu viens d'évoquer.

Tout cela n'a pas été discuté et je m'étonne aussi que nous achetons le terrain et que nous ne fassions pas le projet, que nous n'établissions pas des règles comme dit Michèle MANDON SIXT, quand je vais acheté un terrain je sais à peu près ce que je veux y mettre et la superficie dont j'ai besoin pour mettre ce que j'ai prévu de faire.

A ce jour, on nous présente au Conseil Municipal une acquisition en nous disant c'est bien il faut l'acheter, nous avons l'argent, nous faisons du foncier, là-dessus je reconnais, pas de souci, surtout que nous n'avons pas investi avant donc nous avons du foncier disponible nous pouvons y aller nous avons la capacité financière, sans avoir besoin de faire un emprunt.

Par contre, je m'étonne du stationnement important, à qui va-t-il être destiné ? Tu laisses sous-entendre aux équipements festifs et culturels. Mais de quel ordre, ces stationnements, puisqu'apparemment vous savez ce que vous voulez faire. Vous avez prévu une aire de stationnement de quelle superficie ?

Bernard ROMIER : « ça sera le rôle des prochains élus ».

Eliane BERTIN : « D'accord donc nous achetons un terrain sans savoir ce que nous voulons y faire sauf une destination réservée ».

Bernard ROMIER : « Pour l'instant pour ce mandat, il n'y a pas de projet ».

Jacques MEILHON : « Il y en avait un au départ. Il a été perdu en cours de route. Je me souviens avoir travaillé sur un projet de salle des fêtes. Mais, il y a longtemps avec Monsieur PERROTO et nous y avons passé quelques heures, j'ai encore le dossier ».

Bernard ROMIER : « C'était pour voir à peu près la surface qu'il fallait mais il n'y a pas eu de projet, d'étude de salle des fêtes ou de salle culturelle sous ce mandat ».

Jacques MEILHON : « Oh que si, nous avons même chiffré, si j'ai bonne mémoire ».

Bernard ROMIER : « Chiffré ? il suffit de prendre des ratios sur internet ».

Jacques MEILHON : « Je me demande pourquoi vous m'avez fait venir s'il suffisait d'aller sur internet ».

Eliane BERTIN : « J'ai une autre question sur la date limite du 20 décembre. Elle est imposée par les vendeurs ? Par rapport à quoi ? La fiscalité sur les ventes de terrain ? ».

Bernard ROMIER : « Oui ».

Eliane BERTIN : « Et ils ne vendent plus, si nous dépassons le 20 décembre. Ils vendent à quelqu'un d'autre ? »

Bernard ROMIER : « Non, pas à quelqu'un d'autre, parce que pour eux c'est intéressant ».

Eliane BERTIN : « Donc pour la commune de dépasser la date du 20 décembre ne poserait pas de problème ? »

Bernard ROMIER : « nous nous sommes engagés par rapport aux vendeurs ».

Eliane BERTIN : « D'accord, c'est un engagement pris par la commune à ce jour. Je voulais une précision sur les raisons de la date du 20 décembre ».

Marie Noelle VIRICEL : « J'ai deux questions. Sur le plan que l'on nous donne il y a trois terrains le B 2357, le B 2386 et le B 2235. Comment allons nous avoir accès à ces terrains ? Parce qu'ils sont bornés d'un côté par les propriétés privés et de l'autre côté par le terrain que nous allons acheter. Comment les propriétaires vont-ils pouvoir accéder à leur terrain ? »

Jacques FORAT : « La parcelle B2357 appartient à B 1541, B2386 appartient à B2383 et B2235 appartient à B 1539 ».

Marie Noelle VIRICEL : « Donc ils n'ont pas de sortie ? »

Jacques FORAT : « Non, ils sortent de leur entrée ».

Bernard ROMIER : « Dans le PLU, ces terrains sont classés en zone naturelle ».

Jacques FORAT : « ils appartiennent aux maisons qui sont concernées »

Renée TORRES : « Je reviens sur ce que disait Jacques FORAT, au 1er janvier 2015 nous ne pouvons plus utiliser la salle des fêtes si nous n'avons pas engagé des démarches. Est ce que le fait d'avoir acheté un terrain suffit ? ».

Bernard ROMIER : « Oui ».

Renée TORRES : « Sans projet ? »

Bernard ROMIER : « Oui sans projet ».

Jacques FORAT : « Le projet est inscrit au PLU ».

Renée TORRES : « Si c'est inscrit au PLU cela suffit alors pourquoi l'acheter ? »

Jacques FORAT : « Non il faut lancer l'action sinon ce serait trop facile ! »

Marie Noelle VIRICEL : « J'ai une deuxième question qui concerne les finances. Eliane BERTIN a dit que nous avons suffisamment de capacité financière pour ne pas emprunter et acheter le terrain.

Par contre, c'est lié au point 7c en terme de budget. En terme de budget, l'achat coûte environ 405 000 euros, il nous manque 282 000 euros sur le compte concerné. Ces 282 000 euros sont ramenés à 138 000 euros, tout cela par des abandons de crédit sur certain compte. Le premier

c'est un abandon de crédit de 93 000 euros parce qu'il y a eu une erreur budgétaire d'inscription. Le deuxième c'est l'opération 401 il y a 29 000 euros qui sont abandonnés et le troisième abandon de crédit est de 42 000 euros. Mais peut-on avoir des précisions puisqu'on nous dit simplement c'est le compte installation matériel. Je voulais simplement savoir quelles sont les opérations concernées ».

Bernard ROMIER : « On va respecter l'ordre du conseil »

Marie Noelle VIRICEL : « Mais c'est quand même complètement lié. L'inscription budgétaire est faite mais le mandat ne sera payé que s'il y a assez de provision sur le compte ».

Bernard ROMIER : « Il y en aura assez ».

Renée TORRES : « Mais si la vente de terrain est votée et admettons que la décision modificative ne l'est pas on n'a plus les finances ».

Jacques MEILHON : « C'est là que résidait l'intérêt de la commission générale, c'était d'aborder la globalité du problème ».

Bernard ROMIER : « Nous allons passer au vote du point, qui a été largement débattue. Le Conseil Municipal :

Décide ou refuse l'acquisition amiable, de la totalité de la parcelle cadastrée n° B 2727, pour une contenance d'environ 13 684m² ; environ 9 486 m² de terrains à détacher de la parcelle cadastrée n° B 2729 et environ 3 458m² de terrains à détacher de la parcelle cadastrée n° B 2786, pour un montant de 15 euros le m², conformément à l'avis de France Domaines, hors droits et hors frais liés à l'acquisition »

Décide ou refuse de faire droit aux quatre conditions suspensives émises par les propriétaires :

- La municipalité prend à sa charge les frais inhérents à la vente (bornage, actes...).
- La municipalité prend à sa charge la purge du fermage, car les terrains sont exploités par un fermier.
- Maintien des servitudes de passages.
- Signature d'un compromis d'achat au plus tard le 20 décembre 2013. »

VOTE : 2 ABSTENTIONS
10 VOIX CONTRE
14 VOIX POUR

Bernard ROMIER : « Point « b » Autorisation de déposer un Permis de construire sur l'ensemble cadastré section A n° 487 pour 696m² et 488 pour 644m² appartenant au domaine privé communal et le point « c » qui est lié bail commercial. Il s'agit d'un restaurant dont les murs appartiennent à la commune. Pour rappel, il y a deux ans, le propriétaire a fait des travaux et après discussion nous lui avons accordé une gratuité de bail pendant 2 ans ce qui fait que la gratuité expirera au 24 janvier 2014. Pour information il y a une erreur sur une date ce n'est pas 2001 mais bien 2008. Le propriétaire est venu nous rencontrer puisqu'il souhaite faire des agrandissements au sud et au nord, vous trouverez ci-joint les plans, c'est-à-dire du côté de la place des Anciens Combattants et du côté de la Halle. Dans un premier temps et assez rapidement il voudrait réaménager la partie communale en cuisine de façon à pouvoir accueillir plus de personnes et avoir un meilleur service. C'est une activité commerciale sur Grézieu qui est un attrait pour la commune, qui créerait des emplois, une dizaine en saison.

La première phase de travaux qui se fera assez rapidement, elle coûterait aux environs de 200 000 euros sachant que dans ces 200 000 euros, il y a une partie qui est purement cuisine à laquelle nous n'avons rien à voir et une partie gros œuvre, où les murs de la commune et le terrain seront concernés. Deux choses, comme c'est un terrain communal il faut tout d'abord que l'on donne l'autorisation au bailleur de déposer un permis auquel cas il déposera un permis global de la partie qui se ferait côté place des Anciens Combattants et côté Halle. Dans un premier temps, l'année prochaine, il ferait uniquement la partie côté Halle.

Le montant des travaux avec la maîtrise d'œuvre, pour le gros œuvre est de l'ordre de 88 000 euros HT.

Nous ne voulions pas nous engager avant les élections mais après les élections, nous vous l'avons d'ailleurs écrit.

Nous proposons d'étudier un bail emphytéotique de façon à ce que la personne est la jouissance du terrain pendant un nombre d'années à définir, nous nous sommes engagés à le faire.

Après négociation nous vous proposons trois ans et demi de gratuité ce qui fait un petit peu moins que la somme que le propriétaire va investir. Cela permettrait au propriétaire d'avoir quoiqu'il arrive pour le futur, une assurance qui lui permettrait de retrouver à peu près le montant investit dans le gros œuvre. Encore une fois c'est un terrain communal, cela fait connaître la commune, cela apporte de l'activité dans la commune, cela crée des emplois.

Nous vous proposons de voter pour une autorisation de déposer le permis et pour une gratuité de trois ans et demi. Les futurs élus pourront négocier le bail emphytéotique et dans ce cas-là la gratuité qui aura lieu à partir du 24 janvier disparaîtra. Le propriétaire s'engage à rembourser. Nous vous avons mis dans les devis deux tableaux. Le premier est un tableau qui concerne la partie cuisine et le deuxième tableau qui se fera après, avec une somme de 428 000 euros est la partie côté place Jasserand. Nous vous avons mis également des vues globales du futur projet, le plan de masse.»

Eliane BERTIN : « Concernant le montant des travaux effectués sur la première partie, sur l'indemnisation de loyer en contrepartie. »

Bernard ROMIER : « Le permis c'est pour l'ensemble et la gratuité c'est uniquement pour la partie cuisine ».

Eliane BERTIN : « C'est la deuxième délibération que l'on nous demande de voter. Elles sont liées mais je suis sur la deuxième. La demande de l'intéressé était d'avoir une durée plus longue afin d'amortir les 88 000 euros de travaux. Quel est le différentiel entre 88 000 euros et 68 000 euros qu'est-ce qui justifie que nous nous arrêtons à une somme inférieure dans la mesure que sont des travaux comme tu l'as dit, de gros œuvre, donc qui vient dans le patrimoine de la commune. Pourquoi nous minorons ? »

Bernard ROMIER : « Si nous partions pour une remise de 5 ans nous pouvions dépasser le montant ».

Eliane BERTIN : « Pourquoi nous n'allons pas jusqu'à 88 000 euros avec la durée qui correspond au niveau du bail? »

Bernard ROMIER : « Parce que dans les 88 000 euros il y a des sommes qui ne sont pas très justes. C'est une estimation de l'architecte ».

Eliane BERTIN : « Après ce sont sur justificatifs et facturations ».

Bernard ROMIER : « Pour être sûr que nous nous y retrouvions, nous avons pris volontairement trois ans et demi avec l'accord du locataire ».

Eliane BERTIN : « Nous pourrions très bien formuler en fonction de la facturation. C'est-à-dire que s'il n'y a que 70 000 euros de facturation, nous ferions une réduction de loyer équivalent à 70 000 euros ».

Bernard ROMIER : « Mais trois ans et demi sauf s'il y avait de grosses erreurs dans les devis, nous serions en dessous des travaux ».

Eliane BERTIN : « C'est la seule chose qui me gêne c'est que nous n'avons pas d'explication logique. »

Renée TORRES : « Sur le bail emphytéotique, c'est la formulation qui me gêne un peu. Nous nous engageons à étudier la conclusion. J'aurais préféré un autre terme que la conclusion ».

Eliane BERTIN : « la faisabilité »

Jacques MEILHON : « la possibilité, l'éventualité »

Arminda MARTINS FERREIRA : « Il est inscrit une étude de faisabilité donc une étude c'est déjà une hypothèse de travail ».

Bernard ROMIER : « Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

Jacques MEILHON : « Les mises aux normes sanitaires ont-elles été faites ? Pour les poubelles par exemple.»

Bernard ROMIER : « Cela fera partie de l'agrandissement futur. »

Bernard ROMIER : « Pas d'autres questions, Je vous propose de faire dans l'ordre de l'ordre du jour. Pour l'autorisation de déposer un permis de construire. Le conseil municipal autorise-t-il :

- M INGRASSIA à déposer pour le compte de la commune un Permis de Construire sur l'ensemble cadastré section A n° 487 pour 696m² et 488 pour 644m² appartenant au domaine privé communal.

- Monsieur le Maire à signer un Permis de Construire sur l'ensemble cadastré section A n° 487 pour 696m² et 488 pour 644m² appartenant au domaine privé communal.

VOTE : 1 ABSTENSION
25 VOIX POUR

Renée TORRES : « c'est un gros dossier, une commission générale aurait été préférable »

Bernard ROMIER : « Concernant la gratuité du bail pendant trois ans et demi. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

VOTE : 1 ABSTENSION
25 VOIX POUR

6° MARCHE PUBLIC

a/ Avenant marché MOE- ESPACE PUBLIC

b/ Avenant n° 1 au « lot n° 1 – VRD » de la tranche ferme de l'opération d'aménagement de l'espace public du secteur halle – mairie – centre d'animation dénommée « aménagement du parvis de la mairie et de ses abords » / titulaire : groupement DE GASPERIS / ROGER MARTIN

Bernard ROMIER : « Avenant au marché de maîtrise d'œuvre. Quand nous lançons un marché. Celui-ci avait été fait l'ancien directeur des services techniques, afin que les personnes puissent répondre nous fournissons un estimatif des travaux ce qui correspond au Co ».

Jacques FORAT : « L'estimation se fait au départ par la commune ce qui correspond au Co et après vous avez l'estimation définitive qui correspond à l'estimation Ce. Nous allons prendre pour la tranche ferme, la prévision Co était de 615 000 euros et la maîtrise d'œuvre calcule ses honoraires sur ce chiffre-là.

Les honoraires correspondent à un pourcentage de 7.64%. Le forfait provisoire de la maîtrise d'œuvre était de 46 991.70 euros. L'estimation définitive des travaux de la tranche ferme est de 591 681.50 euros donc inférieure à la provision, le code des marchés public oblige de garder la même somme pour le forfait provisoire de la main d'œuvre soit 46 991.70 euros HT. Dans la tranche conditionnelle 1 et 2 vous voyez que l'estimation définitive est supérieure à l'estimation provisoire dans ce cas la maîtrise d'œuvre recalcule ses honoraires qui passent alors pour la tranche conditionnelle 1 de 35 112.08 euros à 41 261.25 euros et pour la tranche conditionnelle 2 ils passent de 12 384 euros à 14 044.65 euros. Pour la tranche conditionnelle 3 c'est comme la tranche ferme, l'estimation définitive est inférieure à l'estimation provisoire de fait la maîtrise d'œuvre de 33 856.48 euros reste à 33 856.48 euros. Il y a un avenant à voter de 7809.82 euros HT sachant que cette somme il faut la voter ce soir mais elle ne sera payée que lorsque les tranches conditionnelles 1 puis 2 seront votées. A ce jour nous sommes dans la tranche ferme, la commune ne payera que 46 991.70 euros et l'avenant de 7809.82 euros ne sera payé que lorsque les tranches conditionnelles 1 puis 2 seront votées par le conseil municipal ».

Bernard ROMIER : « Est-ce qu'il y a des questions relatives à l'avenant à la maîtrise d'œuvre ? »

**VOTE : 2 ABSTENSIONS
14 VOIX POUR
10 VOIX CONTRE**

Bernard ROMIER : « Deuxième avenant ».

Jacques FORAT : « Ce sont les surprises des travaux en cours sur la tranche ferme. Une tranchée d'eau potable a été obligée d'être modifiée car c'est la tranchée d'eau potable des établissements de l'OPAC, qui avaient fait leur tranchée dans les normes, mais le sol naturel du terrain avait une certaine hauteur. Sauf qu'avec la mise en route de notre chantier, le terrain a été diminué en hauteur de fait cette conduite d'eau était peu profonde.

Nous avons été obligés de faire reprendre cette tranchée pour la mettre plus en profondeur pour un coût de 1 305 euros HT. Le deuxième problème que nous avons eu est la découverte de l'ancienne cuve à fioul juste devant les marches d'escalier de la mairie. Il a fallu l'ouvrir, la sécuriser et l'évacuer tout cela pour un coût de 4 100 euros HT.

Enfin dans les travaux prévus, il y avait la réfection du mur le long du chemin piéton au sud de la mairie. Peut-être pour des raisons d'économie, nous n'avions pas prévu la réfection de la rue de la Roseraie, les entreprises nous ont dit que c'était dommage. Nous avons demandé un devis et ils nous ont appliqué le même tarif que sur le devis initial du marché. Donc les murs de la Roseraie, les deux pignons de la salle des mariages et du SAGYRC seront refaits pour un montant de 10 533 euros HT. Donc c'est un avenant englobant les trois travaux qui est de 15 938 euros HT ».

Eliane BERTIN : « Les 10 000 euros étaient prévisibles, le mur était à refaire ».

Bernard ROMIER : « Au départ, cela n'était pas prévu mais comme ils étaient sur place, cela coûtait bien moins cher de le faire faire par eux que par une autre entreprise ».

Eliane BERTIN : « Quand tu refais un espace, il est quand même rare dans les travaux de ne pas prévoir que ce mur était à refaire. La preuve ils ont démarrés les travaux avant que l'on vote.»

Jacques FORAT : « Je reconnais c'est une erreur que nous n'ayons pas assez insisté au départ. »

Bernard ROMIER : « Pas de question ? Pour accepter cet avenant, qui est contre ? Qui s'abstient ?

**VOTE : 2 ABSTENSIONS
16 VOIX POUR
8 VOIX CONTRE**

7° FINANCES

a/ Avenant au contrat pluriannuel 2010-2014
b/ Mise à jour de l'actif avec décision modificative au budget n°3
c/ Décision modificative au budget n° 4

Bernard ROMIER : « Avenant au contrat pluriannuel 2010-2014. Le contrat pluriannuel va subir des modifications importantes à partir de 2014 ce seront les travaux prévus sur un an. On arrive à la fin du mandat et il y a certaines choses qui n'ont pas été faites. Nous vous proposons de supprimer l'opération n°5 concernant le city park. Sur les 200 000 euros prévus pour la restauration de l'église nous vous proposons de ne garder que 12 000 euros pour pouvoir faire une armoire forte et le reste nous vous proposons de le reporter sur la nouvelle salle polyvalente. Le taux a changé de 25% à 20%. Quoiqu'il en soit cela va changer en 2014 ça ne sera plus sur 4 ans mais par année.

Renée TORRES : « De toute façon cela ne sert à rien, c'est purement administratif. Je ne comprends pas pourquoi nous ne laissons que 12 000 euros pour la restauration de l'église. En 2014, nous aurions pu déjà commencer quelques travaux. Ce sont les seuls travaux qui auraient pu se mettre en route en 2014. Il ne faut pas rêver fin 2014, nous aurons fait ni l'étude pour la salle polyvalente, ni les travaux et à la fin de l'année 2014 tout est balayé ».

Gérard CROYET : « Je tiens à rappeler que nous avons eu une étude qui avait coûté très chère, 2 millions, et qui était nécessaire. Nous avons pu faire la remise en état de l'orgue et différents autres aménagements, plus les escaliers du clocher qui devenaient dangereux. Donc il y a eu différents travaux réalisés pour des montants non négligeables ».

Renée TORRES : « Oui mais les 200 000 euros, ils étaient bien destinés à quelque chose ? »

Gérard CROYET : « Oui, nous aurions pu retailer le fronton, réaliser des améliorations de l'existant ».

Renée TORRES : « Oui, justement cela aurait pu être fait en 2014. Pourquoi abandonne t on ces travaux ? »

Bernard ROMIER : « En 2014 nous pouvons rebasculer. C'est pour ne pas perdre les soldes c'est pour cette raison que nous rebasculons tout sur la salle. Mais en 2014, nous aurons la possibilité de reverser sur l'église ».

Andrée MARJOLLET : « C'est pour équilibrer le montant ».

Gerard CROYET : « c'est administratif »

Eliane BERTIN : « C'est la fixation qui était attribuée à la restauration de l'église, qui va passer dans la phase 2 des travaux de la salle des fêtes. Nous basculons de l'un à l'autre pour maintenir les subventions ».

Michèle MANDON SIXT : « Même si c'est comptable, il y a un volonté en 2014 de laisser tomber la restauration de l'église l'année prochaine. »

Bernard ROMIER : « Il n'y a pas de volonté pour l'instant. Nous avons préféré tout regrouper sur une même opération. »

Eliane BERTIN : « Oui, cela va dans le sens de la délibération précédente où nous avons voté l'achat d'un terrain sur lequel il n'y a pas de projet mais pour lequel nous demandons une subvention pour des travaux. »

Bernard ROMIER : « Quoiqu'il en soit en 2014 les travaux de la salle des fêtes ne seront pas faits. »

Michèle MANDON SIXT : « Sur l'église l'étude des travaux à faire devrait être avancée. Cela fait plusieurs années qu'elle était inscrite au budget de la commune ce qui montre qu'il y a avait bien une volonté et des besoins sur l'église ».

Jacques MEILHON: « Quand nous avons établi le plan 2010-2014, nous avons identifié des projets. Parmi eux, certains étaient obligatoires d'autres étaient considérés comme prioritaires. Dans les projets prioritaires, il y avait la restauration de l'église suite à un diagnostic ».

Eliane BERTIN : « La restauration de l'église était le troisième priorité ».

Andrée MARJOLLET : « Il faut être logique aussi, si nous inscrivons la restauration de l'église, ce n'est pas avec 200 000 euros que nous allons faire quelque chose. Les 2 millions d'euros devaient servir à re-jointer les murs extérieurs de l'église ».

Jacques MEIHLON : « Non c'est le devis total que l'architecte avait fait ».

Michèle MANDON SIXT : « Si nous avons fixé un budget de 200 000 euros c'est que nous avons un projet derrière qui était envisageable avec cette somme-là parce que s'il fallait 2 millions d'euros, c'était vraiment ridicule d'envisager les 200 000 euros. Ces 200 000 euros auraient pu servir à quelque chose parce qu'à force de reculer nous allons nous retrouver avec des gros problèmes ».

Bernard ROMIER : « Cette somme peut très bien être de nouveau inscrite dans cette opération ».

Eliane BERTIN : « Pour revenir sur les 200 000 euros, sauf erreur lorsque nous présentons un dossier pour les demandes de subventions, il faut présenter un devis en pièce jointe. Donc derrière les 200 000 euros, il y avait bien une hypothèse de travail ».

Arminda MARTINS FERREIRA : « C'était l'étude des 2 millions ».

Eliane BERTIN : « C'était l'étude des 2 millions sans précision de ce qui était fait ».

Michèle MANDON SIXT : « Quel est l'intérêt si l'année nous pouvons re-déplacer cette somme. Est ce qu'il y a des besoins de faire cette action maintenant ? Est-ce à cause du changement de taux ? »

Jacques MEILHON : « Mais non la somme totale est identique »

Bernard ROMIER : « Nous sommes obligés d'acter les taux »

Jacques MEILHON : « Mais le changement de taux ne date pas d'aujourd'hui. »

Arminda MARTINS FERREIRA : « Septembre 2013 ».

Jacques MEILHON : « nous l'avons déjà vu une fois. Mais nous ne votons pas le changement de taux aujourd'hui ».

Eliane BERTIN : « il faut maintenir le pourcentage des subventions »

Michèle MANDON SIXT : « Aujourd'hui nous actons que l'on passe de 25 à 20 et nous répartissons différemment ».

Bernard ROMIER : « Nous allons passer au vote de cet avenant au contrat pluriannuel. Cela n'empêche pas en 2014 de le modifier »

VOTE : 1 ABSTENSION

**14 VOIX POUR
11 VOIX CONTRE**

Bernard ROMIER : « b/Mise à jour de l'actif avec décision modificative du budget n°3 ».

Bernard ROMIER : « c'est purement comptable, s'il y a des questions, je laisse Madame la DGS vous l'a présentée »

Arminda MARTINS FERREIRA : « C'est une délibération que nous avons présenté en commission finances. A la demande du trésorier comptable, qui a mis à jour l'actif puisqu'ils ont des ordres de contrôles tous les mois, il a remarqué qu'au niveau de l'inventaire, il y avait des opérations qui étaient appliquées au mauvais compte notamment au chapitre 20 qui concerne les études. Dans ce chapitre nous notons toutes les études qui sont en projet. Si le projet est suivi de travaux nous devons basculer au chapitre 23. Si le projet n'est pas suivi de travaux il doit repasser en section fonctionnement. Au niveau du patrimoine, ces dernières années nous n'avions pas basculé du chapitre 20 au chapitre 23 les projets qui ont été suivis de travaux ».

Bernard ROMIER : « Est-ce que vous avez des questions ? »

VOTE : 26 VOIX POUR

Bernard ROMIER : «c/Décision modificative au budget n° 4. C'est pour le financement de l'achat des parcelles qui ont été votées. Les parcelles représentent 405 000 euros, 250 000 euros ont été inscrits au budget primitif. 127 000 euros ont été utilisés pour l'achat du terrain CHANINEL. Pour financer la somme de 405 000 euros il reste à trouver 282.120,77 euros donc nous avons arrondi à 282 200 euros.

Il nous manquait également 9.249,00 euros pour le fond FPIC (fond de prêt intercommunal). Il y a certains investissements qui n'ont pas été faits et qui ne seront pas faits d'ici la fin de l'année. En maîtrise d'œuvre le montant définitif est de 164.840,54 euros TTC dont 56.202,08 euros à payer en 2013 pour la tranche ferme. Je laisse Mme la DGS vous l'a présentée»

Arminda MARTINS FERREIRA : « Le découpage de l'AP/CP n'a pas été fait correctement puisque nous avons eu la totalité du montant de l'APCP centre bourg sur l'année 2013 alors que les travaux s'échelonnent sur plusieurs années»

Bernard ROMIER : « Ce qui veut dire que nous pouvons inscrire 62.500 euros. Nous pouvons donc basculer les 93 000 euros.

Arminda MARTINS FERREIRA : « Au budget 2013, vous aviez voté la réactualisation de tous les marchés sur la fin des travaux des tennis. Il avait été demandé une soulte financière puisque nous n'étions pas sûr boucler les problèmes sur les tennis, sur la levée de garantie et sur la réactualisation des prix qui pouvaient durer plus d'une année.

Les soultes ont été liquidées et c'est une somme qui ne sera pas utilisée. C'est la marge de manœuvre qui vous avaient été demandée sur le budget 2013 sur les tennis.

Eliane BERTIN : « c'est une moins-value dans les prévisions.

Arminda MARTINS FERREIRA : « Oui, à l'époque où vous aviez voté le budget nous n'étions pas en mesure de calculer la réactualisation des prix sur l'année 2013».

Bernard ROMIER : « Pour la route de Bordeaux malheureusement elle ne sera pas faite. »

Eliane BERTIN : « J'avais fait des pronostics, j'avais demandé l'année »

Bernard ROMIER : « C'est malheureusement certain, ces 42 000 euros »

Eliane BERTIN « C'est pour la route de Bordeaux, la question que j'allais poser, je n'identifiais pas le matériel. Quand est-ce reporté ? »

Bernard ROMIER : « En 2014 »

Renée TORRES : « Les riverains ont été mis au courant?, ils attendent avec impatience»

Arminda MARTINS FERREIRA « oui, les riverains de la Route de Bordeaux sont les interlocuteurs privilégiés de la Maison du Rhône de Vaugneray».

Bernard ROMIER : « il faut savoir que Monsieur Georges Barriol a beaucoup de projet et a reçu beaucoup de pétitions et d'actions donc, dès qu'il a un élément, il l'envoie à la commune ».

Eliane BERTIN : « Vous n'avez pas une copie du courrier d'information ?, vous ne savez pas si le courrier est parti ? »

Bernard ROMIER : « en principe, oui, ce n'est pas normal, cela fait 15 ans l'année passée, cela fera 16 ans ».

Bernard ROMIER « Arminda vous allez poursuivre »

Arminda MARTINS FERREIRA : « ce sont les modifications sur la cession d'équipement, compensé par des recettes supplémentaires, nous n'avons pas utilisé tout le solde et il vous est proposé une augmentation au virement de fonctionnement.

Rappelez-vous quand vous votiez les excédents de fonctionnement, vous votiez toujours en deux temps, vous pouvez

- soit auto financer la totalité de vos investissements par vos excédents,
- soit vous les répartissez en deux temps, ce qui a toujours été le choix de Grézieu la Varenne. Vous conservez une réserve en section de fonctionnement puisqu'au moment où vous votez le budget, nous n'avons pas les notifications de l'Etat et afin d'éviter les mauvaises surprises, nous avons une réserve d'autofinancement sur la section de fonctionnement et vous autofinancez pour une partie les nouveaux projets de l'année en cours. Il vous est proposé de rebasculer 70 000 euros de la réserve prévue en fonctionnement sur l'investissement »

Bernard ROMIER « ensuite les autres points, le nouveau fonctionnement dépense »

Arminda MARTINS FERREIRA : « Pour compenser cet autofinancement de la section fonctionnement dépense, il est compensé par une notification contributions directes supplémentaires.

Donc les opérations s'équilibrent toutes en dépenses et recettes de fonctionnement et en dépenses et recettes d'investissements. »

Bernard ROMIER : « Y a-t-il des questions ? »

Renée TORRES : « Je regrette que la DM soit globale parce que la DM concerne justement ce qui manquait pour l'achat du terrain de la Morellière, également tous les avenants concernant les travaux devant la mairie, donc pour ces trois sommes, j'ai voté contre, je ne vais pas voté pour alors que la DM correspond à des choses à lesquelles j'ai voté contre. Ce serait bien, si c'était scindé, je veux bien mais là je voterais contre.

**VOTE : 3 ABSTENSIONS
14 VOIX POUR
9 VOIX CONTRE**

8° INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a/ Rapport d'activités de la CCVL – année 2012

b/ Retrait du SIPAG de la commune d'YZERON

Eliane BERTIN
Un village, Une équipe

Grézieu, le 15 Novembre 2013

à

Monsieur Bernard ROMIER
Maire
CREZIEU LA VARENNE

Courrier remis en main propre
Lors du conseil municipal du
Vendredi 15 novembre 2013

Monsieur le Maire,

J'apprends qu'une association de parents d'élèves fait état, auprès de ses adhérents, d'une déclaration que vous auriez faite, selon laquelle, une étude aurait été conduite par vos services concernant la construction d'une nouvelle école maternelle.

Ce projet, semble-t-il déjà très avancé, concernerait des locaux d'une superficie de 800 m² sur un terrain de 5000 m², pour 8 classes avec dortoirs et cantine; le tout réalisable dans les 3 ans...

Conseillère municipale, membre de la "commission école", je n'ai jamais entendu parler d'un tel projet, pas plus que les conseillers municipaux que j'ai pu contacter, qu'ils soient membres de cette commission ou de celle chargée des questions ayant trait à l'urbanisme.

Je m'étonne donc qu'une telle information, si elle est exacte, ait pu être communiquée à des personnes privées, représentant par ailleurs un groupe de pression important, alors que la plupart des conseillers municipaux en ignorent tout.

En ma qualité de 1^{ère} élue de l'opposition municipale et des Conseillers associés à ma démarche, je vous demanderais de bien vouloir me faire savoir d'une part, si cette information est exacte, et d'autre part, dans ce cas, comment une telle étude a pu être conduite à l'insu des conseillers municipaux membres des commissions normalement en charge de tels dossiers.

Il me semble enfin que le conseil municipal devra être informé des raisons pour lesquelles cette information a été rendue publique sans que ses membres en soient informés. A ce titre, je vous demande d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Eliane BERTIN
Un village, Une équipe

Jacques MATHION
Michèle MANDON-SEXT
Bernard GUY
Michel LOUDE
Isabelle MOUSSOUNI

Autres Conseillers

Renée TORRES
Chantal VARAGNAT
Marie-Laure RUSTICO
Marie Noelle VIRICEL
Cécile LEMAIRIE
Anna BEAUPELLET